

# LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat  
([www.bastiat.net](http://www.bastiat.net))

N° 111. 2<sup>e</sup> trimestre 2019

Directeur de la publication :  
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat  
146 Rue des Hauts du Lac  
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47  
E-mail : [cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com)  
(modalités d'inscription au cercle au  
bas de la dernière page)  
ISSN : 1169-3894

« L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. » Association pour la liberté des échanges (1846) Principes

## Editorial

### Révoltes fiscales : à quand la prochaine?

Chacun sait qu'une réforme profonde est nécessaire en France. Comme dans tout régime socialiste, <https://www.bastiat.net/citations/>, réformer, pour les gouvernements, se résume à réglementer, imposer et taxer. En pratique cela consiste à déplacer le fardeau de la «spoliation légale» sur d'autres épaules. Il y a des pseudo gagnants et de vrais perdants. Le politicien calcule ses actions en vu de sa réélection. Il doit faire en sorte que ceux qui croient gagner fasse partie de son camp et ainsi lui apportent leurs voix. Si, ceux qui s'estiment perdants sont suffisamment motivés, ou détiennent des emplois stratégiques, même s'ils sont peu nombreux, ils peuvent bloquer ce qui les contrarie. C'est pourquoi beaucoup de tentatives, présentées comme des réformes, ont échoué, même avec une opposition minoritaire, et que la France est présentée comme irréformable.

En ce qui concerne les Gilets Jaunes, le gouvernement actuel a réussi l'exploit de fédérer les mécontentements, non pas sur une prétendue réforme comme c'était habituellement le cas, mais sur l'augmentation modeste d'une fiscalité déjà écrasante. Cette augmentation fut la goutte d'eau. Pour réussir son coup en matière de fiscalité un gouvernement doit agir de manière indolore, voire sournoise. Parce que le politicien n'est pas sur du rationnel mais de l'émotionnel, il doit aussi trouver un alibi positif et porteur. «Sauver la planète» était suffisamment gros pour que ça passe. Malheureusement pour lui, réglementer, imposer, taxer sans cesse, pour un oui ou pour un non, finit par devenir douloureux à tous. L'alibi ne tient plus. Il n'y a plus que des mécontents. Alors les gens se révoltent.

« Un certain nombre de révoltes fiscales ont conduit à des mutations, à des changements dans l'organisation de l'économie ». Ce sont les propos liminaires de Jean-Marc Daniel à sa conférence sur les révoltes fiscales, devant le Cercle Frédéric Bastiat.

<https://www.youtube.com/watch?v=bX55qXglh8I>

Nous l'avons évoqué, le Mouvement des Gilets Jaunes était bien, au départ, une révolte fiscale. Le moteur initial du mouvement fut le «ras le bol fiscal» dont l'augmentation de la taxe sur les carburants fut le détonateur. Il est permis de supposer que, si le mouvement était resté fidèle à ce moteur, l'issue en eut été différente. En particulier il est probable qu'il aurait gardé l'immense soutien populaire qui fut le sien au départ. Ce soutien concernait toutes les classes sociales, ce qui est proprement extraordinaire en France. Cela mérite d'être souligné parce que cela montre, qu'un objectif simple et précis, peut fédérer tous les Français

ou presque, à la condition que tous y gagnent. Ce large assentiment est indispensable pour aboutir à de véritables réformes. Mais que tout le monde gagne n'est pas dans la génétique socialiste!

Reprenons à la base. Tous les impôts quels qu'ils soient amputent le revenu des Français. Ce sont toujours les individus qui paient. Quel que soit le prélèvement, impôt, taxe, charge, quelle que soit son assiette, ce sont toujours les individus qui voient leurs revenus amputés. Leur pouvoir d'achat, c'est à dire leur liberté de choisir, est considérablement réduite. L'État ne peut donner aucun pouvoir d'achat, ni créer aucune richesse. Il ne peut que confisquer les richesses produites par les individus « *En effet, l'État, ne l'oublions jamais, n'a pas de ressources qui lui soient propres. Il n'a rien, il ne possède rien qu'il ne le prenne aux travailleurs.* » Propriété et loi (1848), détruisant les «incitations productives», <https://www.bastiat.net/la-voie-de-la-prosperite-liberer-les-incitations-productives/> entraînant misère et pénurie.

Nous arrivons logiquement à la première action nécessaire pour que tout le monde gagne. Puisque l'État prend beaucoup et à tout le monde : qu'il rende les «sous»! Qu'il rende aux Français les moyens de prendre leurs responsabilités et de choisir à toutes les étapes de leur vie. Pour y parvenir il faut laisser aux gens la disposition de l'intégralité de leurs revenus. Cela passe par le «salaire complet» pour les salariés, le chiffre d'affaire diminué des frais nécessaires au fonctionnement de l'entreprise pour les non salariés et l'intégralité des pensions pour les pensionnés. Cela passe par un seul impôt, faible, que tout le monde paie, proportionnel, sans seuil, sans niche, sans exonération. Un système parfaitement transparent à la place du système obscur actuel et de ses plus de 360 prélèvements.

« Quand une nation est écrasée de taxes, rien n'est plus difficile et je pourrais dire impossible que de les répartir également. Les statisticiens et les financiers n'y aspirent plus. Il y a cependant une chose plus impossible encore, c'est de les rejeter sur les riches. L'État ne peut avoir beaucoup d'argent qu'en épuisant tout le monde et les masses surtout. Mais dans le régime si simple, auquel je consacre cet inutile plaidoyer, régime qui ne réclame que quelques dizaines de millions, rien n'est plus aisé qu'une répartition équitable. Une contribution unique, proportionnelle à la propriété réalisée, prélevée en famille et sans frais au sein des conseils municipaux, y suffit. Plus de cette fiscalité tenace, de cette bureaucratie dévorante, qui sont la mousse et la vermine du corps social; plus de ces contributions indirectes, de cet argent arraché par force et par ruse, de ces pièges fiscaux tendus sur toutes les voies du travail, de ces entraves qui nous font plus de mal encore par les libertés qu'elles nous ôtent que par les ressources dont elles nous privent. » Justice et fraternité (1848)

La révolte fiscale des Gilets jaunes aurait pu être l'occasion de remettre à plat notre système fiscal. Hélas leur révolte se termine comme une nouvelle occasion ratée de remettre notre pays sur la voie de la prospérité. Leur révolte ne conduira pas « à des changements dans l'organisation de l'économie ». Le mouvement s'est mué en cacophonie anticapitaliste pour le plus grand bonheur de l'État. Le Grand débat a noyé le tout. Il donnera l'alibi au pouvoir en place pour, une fois de plus, ne faire que quelques modifications paramétriques. Modifications qui accroîtront son champ d'action.

Comme d'habitude le service après vente politico-médiatique sera performant. Comme d'habitude la France poursuivra son bonhomme de chemin sur la « route de la servitude ». Vers l'abîme. Une fois de plus les joueurs de flûte auront endormi « les masses » épuisées. Cependant les causes de leur révolte perdurent. Nul ne sait ce qui se passera à leur réveil.

*Patrick de Casanove*  
*Président du Cercle Frédéric Bastiat*

## Conférence du 09 mars 2019

# « Les Jacqueries et les révoltes fiscales au cours de l'histoire »

par Jean-Marc Daniel

Vidéo sur notre chaîne Youtube

<https://www.youtube.com/watch?v=bX55qXglh8I>



Jean-Marc Daniel

L'histoire des impôts et de la fiscalité en France est marquée par deux ruptures, le règne de Charles VII et la Révolution française. Dans les deux cas, la rupture a lieu par rapport à la perception que la population a de l'impôt.

Charles VII hérite d'une situation dans laquelle les impôts sont perçus comme une forme de tribut militaire auquel le vaincu est astreint par le vainqueur. Les grandes révoltes fiscales des siècles précédents le règne de Charles VII (XIIe, XIIIe et XIVe

siècles) sont des soulèvements non seulement contre le poids exorbitant de l'impôt mais aussi contre les bénéficiaires de cet impôt, considérés comme « étrangers ». En 1282, la révolte des Vêpres siciliennes à Palerme est une rébellion des Siciliens contre les Angevins. Ce qui est intéressant, c'est l'interprétation qu'on en a donnée, notamment au XIXe siècle, lorsque les Napolitains se révoltent contre l'annexion de leur territoire par les Piémontais. Ils se réfèrent aux Vêpres siciliennes en disant que, à l'époque, le mot d'ordre était « Mort aux Français, l'Italie avance », ce qui donne l'acronyme MAFIA. La mafia ne serait qu'une tentative de l'État historique installé à Palerme pour empêcher un nouvel État racketteur de se mettre en place.

La révolte fiscale devient donc révolte nationale, contre des gens qui sont vécus comme extérieurs. Le 18 mai 1302 ont lieu les « matines de Bruges », au cours desquelles la population flamande massacre la garnison française et se révolte contre la présence des Français qui imposent un prélèvement fiscal jugé excessif. La démarche de la révolte est à la fois fiscale et contre des gens qui imposent, au nom de la défaite subie, un prélèvement. Lorsqu'au début du XVIIIe siècle, Henri de Boulainvilliers écrit pour défendre la noblesse, il explique qu'elle ne doit pas payer d'impôts parce qu'elle représente les vainqueurs. La France est structurée par son

histoire, dans cette histoire il y a ceux qui ont gagné, les Francs, donc les nobles, et les vaincus, les Gaulois.

Pendant très longtemps, l'impôt n'est jamais qu'un tribut imposé aux vaincus. Au XIVe-XVe siècles cependant, les besoins des États augmentent considérablement. Ils s'aperçoivent alors qu'ils sont dans l'incapacité de se contenter de rançonner les vaincus et qu'ils vont être obligés de se tourner vers une partie de leur population. Sous Charles VI, en 1382, a lieu la révolte des Maillotins, qui tire son nom des maillets dont les révoltés se sont emparés en pillant l'Hôtel de ville. Ils se rebellent contre l'instauration de nouvelles taxes. Les Maillotins seront par la suite massacrés par l'armée royale. La vie quotidienne des Français va être rythmée par ces révoltes, qui vont devenir de plus en plus fréquentes et de plus en plus populaires.

A partir de ce moment-là, l'impôt va obéir à deux logiques : une logique de la contrainte et une logique de l'assentiment. On parle d'assentiment et non de consentement. Le consentement à l'impôt, c'est accepter de payer des taxes parce qu'on ne peut pas faire autrement. Il y a donc une contrainte derrière. L'assentiment est une notion plus positive : on considère qu'en payant des impôts on s'associe à quelque chose ; c'est donc une forme de spontanéité qui dépasse la pure contrainte. Dès les XVe – XVIe siècles, on commence à faire cette distinction entre les systèmes de contrainte et les systèmes d'assentiment. Le système de contrainte est celui que gèrent les États d'Ancien régime. Pour prendre du pouvoir d'achat à la population il y a deux modèles : celui où on augmente régulièrement les impôts et où on menace physiquement les gens qui refusent de les payer, en isolant une partie de la population qui échappe à l'impôt ; celui qui utilise l'inflation, où on peut prélever sur la population en modifiant la valeur de la monnaie et en accroissant le stock monétaire. Dans la contrainte, l'État gère donc deux armes économiques : la dévaluation et l'impôt. Le système d'assentiment quant à lui est celui qui, comme l'explique les juristes autour de Charles VII, va reposer sur trois démarches fondamentales. La première est le vote, donc l'association des gens qui vont payer à la décision concernant l'utilisation des fonds. Sous Charles VII, on réunit ainsi des états généraux en 1439. Dans la démarche du roi, il y a cette idée que les états généraux n'ont pas vocation à se réunir tous les ans pour voter un budget. On définit les règles une bonne fois pour toute et on les garde le plus longtemps possible. La deuxième démarche est de persuader la population que, si elle paie, c'est qu'elle obtient un service en retour. Enfin, la troisième démarche est qu'il y a un certain nombre d'opérations qui vont être décentralisées au niveau de la population elle-même. Ainsi, on définit un impôt, la taille ; le service rendu est la protection, par la création d'une armée permanente à laquelle s'oppose la noblesse qui considère qu'elle est dépossédée d'une partie de ses prérogatives, ce qui conduit à une révolte connue sous le nom de Praguerie en 1440. Simultanément, on va « privatiser » une partie de l'action de l'État en la confiant à la population au travers de l'institution de la corvée.

Par la suite, jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la montée en puissance de l'État va se faire essentiellement par la contrainte. Au XVI<sup>e</sup> siècle on échappe à la contrainte absolue de l'impôt grâce à l'inflation. Néanmoins il y a quelques révoltes. D'abord, la jacquerie des Pitauds en 1548, sous Henri II, contre la réorganisation de la gabelle. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, sous Henri IV, une révolte des croquants ou tard-avisés a lieu à nouveau pour raisons fiscales. Ces révoltes suivent toujours le même schéma. Elles commencent d'abord par une phase d'exaltation, au cours de laquelle en général les révoltés massacrent les agents du fisc, et ensuite quand ils réalisent ce qui risque de leur arriver, ils essayent de se débander. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les révoltes vont se multiplier toujours sur le même mode et à chaque fois l'autorité royale va tenter de les discréditer en essayant de montrer que ces violences sont consubstantielles à la démarche de révolte fiscale. Dans la propagande royale il y a l'idée que s'ils se sont révoltés contre l'impôt, c'est parce qu'ils étaient fondamentalement mauvais. C'est le cas en 1639 en Normandie, pays dit de « quart bouillon », quand a lieu la révolte des Nu-pieds ou Va-nu-pieds (en référence au fait qu'ils récoltaient le sel nu pieds), contre l'instauration de la gabelle, puis en 1662 quand a lieu la révolte des Lustucrus. Enfin, on peut citer la révolte des Bonnets rouges ou Révolte du papier timbré en 1675. Obligation est faite d'utiliser du papier timbré pour tous les actes ayant une valeur juridique (testaments, contrats de vente, registres d'état civil etc.), ce qui augmente le prix de ces actes. Après cette révolte, l'État se dit que la pure répression conduit à une forme de blocage. Progressivement va se mettre en place l'idée que l'intérêt de l'État c'est de trouver d'une certaine façon l'assentiment. L'économie politique, c'est étymologiquement « la gestion de l'État ». Son but est de théoriser le moyen de faire en sorte que la collecte fiscale soit acceptée par la population, donc de trouver comment transformer l'affrontement entre la population et l'État en une forme de paix où celle-ci accepte de payer et l'État en échange fournit un minimum de services.

En 1755 est publié l'article « Économie politique » de l'*Encyclopédie* écrit par Jean-Jacques Rousseau. Il y défend la propriété et propose un rapprochement étymologique entre « impôt » et « imposteur ». Il explique que la population a assimilé le créateur d'impôt à un menteur. Le problème de la société est de légitimer à nouveau l'impôt de façon à ce que la population ne le vive plus comme étant créé par un menteur. 1755 est aussi l'année d'exécution de Mandrin. Le pouvoir royal de l'époque justifie une partie des impôts et notamment les droits de douane par le fait que ces droits de douane protègent la production nationale. Toute une partie du colbertisme consiste à expliquer à la population qu'il faut qu'elle paie très cher un certain nombre de marchandises à cause de droits de douane élevés pour permettre l'émergence d'une industrie nationale. Or Mandrin est un personnage extrêmement populaire, dont le discours est simple : grâce à la contrebande, vous allez payer les biens moins cher. Cette année 1755 voit donc un des membres de l'élite intellectuelle constater que l'impôt est devenu insupportable, tandis que la prétention d'apporter par l'intermédiaire de la politique économique des solutions aux problèmes des gens n'est pas légitime. Ce n'est pas ce qu'ils veulent.

A partir de là commence la construction intellectuelle qui sera celle du XIX<sup>e</sup> siècle, dans laquelle il y a cette idée qu'il faut que l'impôt soit le plus faible possible, qu'il soit admis et donc apparaît la logique qui associe la représentation à la taxation. Il y a aussi un questionnement sur la capacité de l'État, par son action, à fournir à la fois des services et une action politique qui favorise la production. L'idée même de la politique économique et de l'action économique est résumée au XVIII<sup>e</sup> siècle par François Quesnay, le « leader » du groupe d'économistes des Physiocrates, pour qui la source de la richesse est extérieure à l'État, et repose sur la nature et la capacité à bien cultiver les champs. Quesnay aura cette formule : « Pauvres paysans, pauvre royaume ; pauvre royaume, pauvre roi ». Si le roi veut être riche, au lieu d'imposer des contraintes violentes à la population, il doit faire en sorte que le royaume soit riche et donc favo-

riser le créateur de richesses, à savoir le paysan. On rentre dans le XIX<sup>e</sup> siècle avec cette idée, qui est de régir l'impôt sous forme d'assentiment. Cet assentiment repose sur trois piliers : la représentation parlementaire ; l'utilisation de l'impôt au service de la création de richesses ; la définition très précise du domaine de l'Etat et du champ d'action que la population va prendre directement en main. La conséquence est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, il y a d'abord un système démocratique qui est fondé sur l'impôt. Le droit de vote est associé au paiement des impôts, avec une dynamique supposée positive dans laquelle l'incitation à s'enrichir s'associe à une incitation à devenir un citoyen actif. Le XIX<sup>e</sup> siècle se construit autour de l'idée qu'il faut qu'il y ait des représentants, que ces représentants vont déterminer les impôts, que ces impôts vont être relativement limités et qu'il faut définir la partie de l'activité publique qui est déléguée à la population. Ainsi ce sera le cas en particulier de la guerre, qu'on appellera l'impôt de sang. Il sera fondé là aussi sur une logique de contrainte améliorée. La loi Jourdan votée en 1798 prévoit le service militaire universel, la conscription, mais très vite est mis en place le système de tirage au sort. La durée du service est de 5 ans. Dans tous les débats qui ont lieu au XIX<sup>e</sup> siècle, la question qui se pose est de savoir si tout le monde doit effectuer un service réduit à 3 ans ou 2 ans ou s'il faut garder 5 ans de service et le tirage au sort. Pour conserver le même effectif, on en garde certains plus longtemps mais ces gens-là ont un choix, acceptent de venir. Une théorisation de la pratique du tirage au sort et du service militaire consiste à dire que non seulement par ce biais-là, on associe la population, mais qui plus est on permet à une partie de cette population de se constituer un petit montant d'épargne puisque ceux qui ont tiré un « bon numéro » mais vont faire quand même le service militaire vont se vendre et se constituer un pécule. Au moment où est votée la règle du service militaire universel obligatoire sous la III<sup>e</sup> République, on s'aperçoit que l'activité essentielle des notaires est la gestion du tirage au sort et la gestion d'une petite épargne populaire qui est placée en livret de caisse d'épargne (le livret A est créé en 1818), et qui permet à une partie de la population de détenir une forme d'épargne qui est liée à une action en faveur de l'État, organisée par l'État.

Résultat, au XIX<sup>e</sup> siècle, la révolte fiscale disparaît. En 1848, lorsque Karl Marx rédige le *Manifeste du parti communiste*, il écrit que l'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire de la lutte des classes. Or en 1848, les affrontements sont effectivement des affrontements sociaux. Mais l'histoire de toute société jusqu'en 1789 est celle de la lutte fiscale. Marx va projeter un événement très particulier, la vie quotidienne européenne des années 1840, pour généraliser et dire que cela a toujours été ainsi, afin d'en tirer la conclusion que la lutte des classes va déboucher forcément sur la victoire ultime du prolétariat et de la société socialiste. Mais ce n'est pas du tout ce qui s'est passé. Il s'appuie sur un événement qui est une aberration historique, la disparition de la lutte fiscale.

La lutte fiscale va reprendre lorsque les États vont de nouveau être en situation de représenter une contrainte qui n'est pas légitime parce qu'ils ne satisfont pas aux engagements qu'ils prennent. Premier élément : la gestion de l'impôt sur le sang va prendre un tour tellement dramatique qu'il va y avoir une sorte de rejet de cette vision de la société. En 1914, personne n'a déserté. En 1940 en revanche, ce n'est plus la même chose. L'idée de payer un impôt de sang a commencé à se défaire. Deuxième élément, l'État a dû redéfinir le service qu'il rend pour justifier l'impôt. Il a affirmé dire qu'il faut payer des impôts en échange du plein emploi qu'il s'engage à apporter. L'impôt se trouve alors associé au plein emploi et à la croissance économique. Cette logique explose lorsque l'État va se révéler incapable de garantir le plein emploi. En 1947 paraît *Economic Policy and Full Employment* de Alvin H. Hansen. Dans ce livre, Hansen théorise l'idée qu'il y a une réelle capacité de l'État à garantir le plein emploi. Dès lors, la population doit apporter son assentiment puisque par l'intermédiaire de l'impôt elle bénéficie du confort matériel que constitue le plein emploi. Non seulement elle a ce confort matériel, mais en plus des États providence vont être construits autour du plein emploi (sécurité

sociale, indemnités chômage etc.) Cette idée est démentie par la récession de 1975.

En 1974, Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, ne dit pas un mot sur le choc pétrolier lors de ses vœux. Il affirme : « Nous avons la volonté et nous avons les moyens de garantir le plein-emploi ». L'État, par ses impôts, et par la capacité de dépenses liée à ces impôts, peut apporter à la population la garantie du plein emploi. En 1993, le président François Mitterrand, élu en 1981 sur un programme centré sur l'emploi, affirme, face au nombre important de chômeurs (3 millions), « Dans la lutte contre le chômage, on a tout essayé ». L'État qui était supposé obtenir l'assentiment de la population en lui fournissant une forme de protection, a montré que sur le plan politique, ses actions pouvaient conduire à verser un impôt de sang exorbitant, et que sur le plan économique, la garantie de la croissance et du plein emploi n'était pas au rendez-vous. S'est donc de nouveau posé le problème du retour de l'impôt par la contrainte.

En 1978 en Californie commence la révolte fiscale. Elle va ensuite se répandre. En 1983, Mitterrand souhaite baisser le taux de prélèvements obligatoires, ce qui indique que la classe politique commence à comprendre que ces taux de prélèvements sont excessifs. Aujourd'hui, l'assentiment n'est plus au rendez-vous. Les gens en ont marre et ils construisent leurs révoltes en se référant à celles d'antan. Par exemple, les Bonnets rouges bretons de 2013 se considèrent comme les héritiers de ceux de l'époque de Louis XIV. La révolte fiscale retrouve des réflexes du XVIIe siècle. Autre révolte fiscale, celle des Gilets jaunes. Au départ, ce n'est pas une révolte contre l'écologie en tant que telle, mais contre une forme d'hypocrisie qui consiste à dire que l'enjeu c'est le prix du carbone, enjeu qui devient une taxe carbone.

Certes, la légitimité subsiste au travers de la représentation, mais cette légitimité est amoindrie parce que la représentation ne joue pas immédiatement son rôle. La population est de plus en plus excédée, ne veut plus payer d'impôts. Elle se demande si l'État est encore capable de lui rendre des services alors même qu'il ne garantit plus le plein emploi. Comme la réponse n'est pas claire, la solution pour endiguer les révoltes fiscales est de baisser les impôts. Mais comment concilier cette baisse avec un maintien de la dépense publique ? On est arrivé à une phase où pour sauvegarder l'impôt, on s'arrange pour faire en sorte que personne ne comprenne. D'ailleurs, plutôt que de rendre l'impôt compréhensible et de le simplifier, a été créé le droit à l'erreur. Est donc en place un système compliqué, qui a besoin de cette complexité et qui se légitime par cette complication. Exemple : on met souvent en avant l'idée qu'il faut une tranche d'impôt sur le revenu à 90%, parce qu'aux États-Unis, à l'époque de Roosevelt, existait cet impôt, en regard de l'impôt de sang. Or, cet impôt a été supprimé par Kennedy, qui s'était rendu compte que personne ne le payait puisqu'il y avait de nombreuses possibilités d'exonération.

Pourtant, on doit baisser les impôts. Il faut donc aussi baisser la dépense publique. Pour y parvenir, il faut assumer l'idée que certaines choses aujourd'hui publiques relèvent de l'activité privée et de l'adjudication de ces activités à l'extérieur de l'État. La baisse de la dépense publique doit se faire par une redéfinition des frontières de l'État. En outre, dans la nature des impôts qu'il faut baisser, il faut intégrer quelques principes fondamentaux de l'économie, assez simples, qui sont résumés dans *Les dix principes de l'économie* de Nicolas Gregory Mankiw : d'abord le fait que le marché est plus efficace que l'État, la concurrence plus efficace que la gestion publique. Ensuite, le fait que l'on ne peut pas distribuer du pouvoir d'achat si on ne produit pas. Si on veut améliorer la situation, si l'État veut répondre aux attentes de la population, il doit faire en sorte que l'on produise et ce dans le cadre d'une économie concurrentielle. Les premiers impôts à baisser, de façon drastique, sont donc les impôts des entreprises. La population attend qu'on lui redonne du travail et de la richesse. La façon de le faire est de redonner le pouvoir aux « paysans » puisque c'est la seule façon qu'a le roi de redevenir riche.

## Comptes rendus des conférences du 9<sup>ème</sup> Weekend de la Liberté du 21 au 23 septembre 2018 / 3<sup>ème</sup> partie

### « Considérations sur la nature et les causes de la richesse des nations »

## « La culture comme facteur de la richesse des nations »

par Guido Hülsmann

Transcription par nos soins. Vidéo sur notre chaîne Youtube <https://www.youtube.com/watch?v=2Ys9y-9J65s>



Guido Hülsmann

Dans *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Adam Smith souligne deux mécanismes de la production de richesse : la division du travail et l'accumulation du capital. Si le premier suscite un certain consensus chez les économistes, le deuxième en revanche est source de conflit. En basant la croissance sur l'épargne, on risquerait d'enfermer l'économie dans un cercle vicieux où une réduction des dépenses entraînerait une autre réduction des dépenses. Or ce mécanisme n'existe pas et il ne faut donc pas craindre le « trou noir » déflationniste mais craindre plutôt les politiques inflationnistes.

Qu'est-ce qui détermine la division du travail ? Qu'est-ce qui détermine l'accumulation du capital ? Quelques facteurs : les droits de propriété, l'échange et notamment l'échange monétaire. Pas de division du travail élargie sans sécurité des droits de propriété, parce que sans sécurité des droits de propriété l'accumulation du capital ne va pas très loin. On a besoin de l'échange monétaire. Sans lui, il est impossible pour les participants aux marchés d'effectuer des calculs économiques donc de comparer les différents investissements qu'ils pourraient poursuivre.

Qu'est-ce qui est sous-jacent au droit de propriété, à l'échange et à l'échange monétaire ? Fondamentalement, le respect des droits et des obligations de tout un chacun. La confiance est un facteur très important, entre autres la confiance dans la parole d'autres personnes. Nous sommes habitués à donner et honorer notre parole, c'est un fait pour nous peu étonnant. Mais en nous confrontant à d'autres cultures, les problèmes commencent. C'est un point d'observation de beaucoup d'entrepreneurs qui opèrent en Afrique par exemple : ils engagent des personnes qui ne viennent pas toujours, parfois ils sont payés et parfois non etc. Il n'y a donc pas cette même habitude que nous avons. Faire confiance à la parole des personnes, faire confiance à leur caractère. Faire confiance aussi à la raison et à l'expérience. Nous prenons la raison comme guide de nos activités, nous dérivons des informations de l'expérience. Pourquoi ? Parce que nous avons confiance dans la raison et dans l'expérience.

Pourquoi acceptons-nous de faire des sacrifices dans le présent pour atteindre des objectifs ultérieurs ? C'est nécessaire pour que la production de richesse décolle. Celui qui investit se décide à utiliser les ressources qu'il commande pour satisfaire immédiatement les besoins d'autres personnes. Chaque entrepreneur fait de même. Pourquoi avons-nous cette habitude, qui d'ailleurs ne donne pas des fruits partout ? En Afrique, il y a très peu d'investissements en capital fixe justement parce que ça ne fonctionne pas toujours : les expropriations sont fréquentes, privant du temps nécessaire pour faire fructifier ce capital donc ça n'en vaut pas la peine.

Faire des sacrifices pour d'autres personnes, les membres de la famille, des amis, la tribu, la nation etc., c'est un fait culturel. Préparer son propre avenir, préparer l'avenir des générations futures. Pourquoi certaines personnes ont cette disposition et d'autres non ? La culture est par définition un résultat de l'action humaine. Nous agissons de telle et telle manière parce que nous avons pris la résolution d'agir de cette manière. Mais elle ne peut pas être en elle-même une cause ultime de la richesse des nations justement parce qu'elle résulte d'une action humaine. Il doit donc y avoir des facteurs plus fondamentaux qui entrent en jeu.

## 1. L'impact de la culture sur la production de richesses.

### La culture nous donne une orientation

La culture nous procure une orientation. La culture est composée de nombreux éléments que nous acceptons sans les interroger. Dans la culture qui est la nôtre, nous avons le droit et très souvent aussi la liberté de mettre en question la réalité telle que nous la trouvons autour de nous. Mais l'action se fait toujours à la marge, nous effectuons des changements dans des points précis, tout en acceptant le reste. Un entrepreneur ne va pas chercher à éduquer ses clients, il va prendre leurs préférences comme les données ultimes de son activité et il va chercher à trouver des manières pour les satisfaire au mieux dans le but d'assurer son propre revenu. La culture nous donne aussi des valeurs, elle nous propose des objectifs que nous devrions poursuivre et très souvent elle nous suggère des priorités. Ceci concerne à la fois la vie en famille et la vie professionnelle.

### La culture nous sert à réduire la complexité de la réalité et donc à nous faciliter les choix.

Elle nous sert de norme. On a le droit de changer la réalité mais on la change toujours par rapport à cette norme. Par exemple, la division du travail. Nous nous sommes habitués, au cours des cinquante dernières années, à penser que la division du travail au sein de la famille peut se faire selon les convenances de chacun des époux. Et pourtant, ces arrangements s'articulent toujours par rapport à une normalité, et c'est justement cette norme qui facilite l'arrangement. Il y a donc une solution de base qui est issue de la culture. Dans la mesure où la norme disparaît en raison de la multiplicité des modèles, la définition de la norme elle-même devient plus difficile à établir, et de ce fait la définition de la vie ensemble devient elle aussi plus difficile à décrire.

La culture sert aussi de norme dans la résolution des conflits. Il existe des solutions standards, dans le monde du travail, au sein de la famille, et il est possible de dévier de ces solutions, par exemple en définissant un autre modèle social, mais toujours par rapport à la norme.

La culture nous suggère également les moyens les plus appropriés. Par exemple, lorsqu'on crée une entreprise, on part de différentes notions, fonctions d'achat, de vente, comptabilité, ressources humaines etc. tirés de l'expérience de la culture sans y penser en détail.

## La culture peut promouvoir la production de richesse

La culture telle qu'elle nous environne résulte des efforts passés de création des richesses. Lorsqu'elle est en adéquation avec les circonstances, lorsqu'elle représente les bonnes orientations, elle nous facilite la tâche et nous sert à atteindre nos objectifs. Cette culture là peut également promouvoir des vertus. Lorsque c'est une culture de succès, elle valide les dispositions d'honnêteté, de prudence, de justice etc. que nous considérons comme étant des vertus.

### Elle peut aussi empêcher ou freiner la production de richesse.

Lorsque cette culture n'est pas en adéquation avec les circonstances objectives qui environnent notre action humaine parce qu'elle est dominée par exemple par le vol ; cette culture, au lieu de valider des dispositions vertueuses, peut couronner de succès les dispositions vicieuses, telles la malhonnêteté, la violence, le narcissisme, la paresse, l'avarice etc.

## 2. Quelles sont les causes qui entrent en jeu ? Les causes de la culture ?

### La métaculture

La métaculture est la culture du changement de la culture. Quels sont les mécanismes par lesquels on a le droit de changer la culture ? Quel rôle joue l'expérience ? Qu'est-ce qui est licite ? Comment a-t-on le droit de changer les habitudes et de les institutionnaliser ?

### La religion

La religion est un facteur fondamental. Elle sert surtout à définir la finalité de l'action humaine. Elle définit pour nous ce qui est bon et désirable et donne ainsi une orientation à l'ensemble des activités humaines. Par exemple, dans la religion chrétienne on trouve trois faits qui ne sortiraient ni de l'expérience ni de la raison et qui sont donc véritablement issus d'une foi, d'une confiance envers Jésus-Christ, dont nous ne pouvons avoir connaissance que par cette confiance. Le premier est la Trinité. Ce n'est pas quelque chose qu'on pourrait observer. Notre Dieu chrétien est un dieu trinitaire. Qu'est-ce que cela implique pour la finalité de notre action ? Premièrement, ce Dieu crée pour nous une valeur de l'amour. Il représente l'idéal d'une communauté puisqu'il est trois « personnes » en une, indissociable comme les trois points d'un triangle. C'est l'idéal d'une communauté libre, parce qu'il n'y a pas de chef dans cette Trinité. C'est une communauté basée sur l'amour, sur le consentement libre et qui valorise le relationnel. Pourtant, c'est aussi un dieu qui ne reste pas dans son relationnel mais qui rayonne, qui va vers le monde. Si on est chrétien, on est amené à considérer cet état des choses d'avoir une attitude d'amour envers le monde qui nous entoure comme étant l'objectif désirable.

Deuxièmement, dans la religion il y a une valorisation de la personne. Chaque individu compte, chaque âme individuelle est plus importante que le monde matériel. Le philosophe américain Larry Siedentop, dans *Inventing the Individual : The Origins of Western Liberalism* (2014) affirme que contrairement à la civilisation des Grecs et des Romains, qui n'avaient pas de notion de l'individu, la religion chrétienne, à travers Jésus-Christ, nous dit de valoriser chaque individu, de reconnaître la valeur propre de chaque individu. L'individualisme tire ses origines de la religion chrétienne.

Troisièmement, le monde qui nous entoure, que nous observons a été créé. Il n'est pas issu d'un processus aléatoire d'évolution. Cette foi dans la création n'est pas tirée de l'expérience et du raisonnement, donc elle est profondément non scientifique. Elle nous confirme dans l'attitude de croire que chaque chose que nous voyons a sa logique propre, et que cette logique reste constante à travers le temps. Sans cette conviction il

est difficile d'aborder un raisonnement scientifique. Dans une recherche scientifique, on observe des faits individuels et on part de la notion que la nature de la chose qu'on observe est constante. Cette conviction n'est pas tirée de l'expérience ou du raisonnement. La généralisation est basée sur la conviction que la création reste constante et couvre tous les spécimens. Les libéraux qui affirment le libre-arbitre des individus le font par conviction tirée de leur cas individuel et de leur interaction avec d'autres individus, mais pour généraliser ce fait, il faut s'appuyer sur la conviction que la nature des êtres humains ne change pas.

La religion donne donc des orientations, des convictions, des hypothèses, des suppositions, donc un point de départ. Dans d'autres religions, il y a des points similaires mais également différents. Par exemple dans la religion juive il y a également le concept de personne. Dieu n'est pas trinitaire mais il a un rapport personnel avec les êtres humains qu'il a créés. Dans la religion musulmane, nous retrouvons l'idée de la création. Dieu a tout créé, mais il n'est pas question de trinité et de personne. Ces aspirations et ces convictions profondes qui sont enracinés dans la religion orientent les présuppositions avec lesquelles nous abordons d'autres personnes.

### **L'expérience et la raison**

Ces deux facteurs caractérisent immédiatement notre religion, surtout la religion chrétienne. On exerce librement sa raison, on peut se baser librement sur les expériences que chacun tire. Cet emploi libre, concurrentiel, contestable, de la raison et de l'expérience s'est avéré de la plus grande importance et de la plus grande utilité à la création de richesses.

### **La violence**

L'influence de la violence en tant que cause de la culture est souvent sous-estimée. Le philosophe anglais Herbert Spencer a beaucoup réfléchi sur les conditions à partir desquelles la raison et l'expérience peuvent être un guide de l'action humaine et amener l'homme au succès. Selon lui, la considération la plus importante est que l'expérience ne soit pas faussée. On est libre de spéculer, on est libre d'interpréter les expériences comme on veut mais on en tire les conclusions pratiques à son propre risque. Chacun agit de manière responsable et selon Spencer, il est très important de préserver cette responsabilité, notamment lorsqu'il s'agit d'éduquer les enfants. On devrait les laisser agir librement pour que chacun fasse ses mauvaises expériences. Dans notre société actuelle, on ne leur permet pas l'échec, ce qui selon Spencer est très néfaste parce que l'on coupe le lien entre action et conséquence. Rompre les enchaînements causaux naturels produit de l'échec et du gaspillage. C'est clair dans l'éducation des enfants. Il y a échec dans la mesure où l'enfant n'apprend pas à prendre des décisions responsables. Échec équivaut gaspillage car un échec c'est l'utilisation des moyens qui sont à notre disposition dans des projets qui ne donnent pas de fruits.

Autre exemple : si la Banque centrale intervient et protège les participants aux marchés, financiers en particulier, des échecs, lorsqu'elle se met à sauver les banques en difficulté, ces dernières en tirent des conséquences qui sont fausses.

De manière plus globale, le gaspillage des ressources est camouflé en règle générale par ceux qui déresponsabilisent les agents.

La conséquence est que la violence peut exercer un impact profond sur la culture. Elle peut modifier les modes de pensée, les modes d'action, les habitudes. Le financement des comportements mauvais, qui sont centrés sur la personne même de l'enfant produisent les mauvaises dispositions en lui. L'enfant pense qu'il devrait être le centre du monde, le centre de l'attention, et que toute politique devrait être menée pour créer son épanouissement immédiat.

### **Les porteurs de la culture**

La culture n'existe pas dans le vide, ce n'est pas juste un ensemble d'idées qui flottent librement dans l'espace. Elle est toujours enracinée dans les personnes. Cela nous ramène à la problématique des migrations, un des problèmes les plus importants de notre temps. Beaucoup de libéraux pensent que la norme pour un libéral est l'idée que l'immigration devait être libre, tout comme le libre-échange. Ce raisonnement ne tient pas sur le plan de l'analyse économique. Lorsqu'on pense au commerce extérieur, on importe des marchandises parce qu'il y a toujours quelqu'un qui les veut, qui les achète et qui les laisse rentrer dans son ménage, dans son entreprise etc. Il y a donc une grande différence avec des personnes qui viennent sans être « invitées ». D'autre part, chacun pourrait se revendiquer du libre droit de mouvement en raison de sa dignité humaine. Le droit de propriété poussé au bout du raisonnement signifie que chaque famille, chaque individu mais aussi chaque communauté devrait être libre de décider qui elle va accepter ou non. Le modèle suisse serait celui à suivre. Il faut inverser le principe d'autorité : contrairement à l'Europe, où le droit européen s'applique d'abord, puis le droit national, puis le droit régional, les Suisses pratiquent l'inverse. La source de l'autorité est d'abord dans les ménages et puis dans la communauté, dans la municipalité, c'est elle qui décide. Seules les choses qu'elle relègue à des instances supérieures peuvent être réglées par ces instances. En suivant ce modèle, on pourrait éviter pas mal des problèmes qui vont de pair avec les migrations dites socialistes.

La culture est effectivement une cause fondamentale de la richesse des nations. Elle n'est cependant pas elle-même la cause ultime. Les causes ultimes sont ailleurs, notamment dans les orientations religieuses qui guident toute la place qu'on la raison et l'expérience dans la vie humaine. Il est possible de changer la culture, mais il faut pour cela commencer par soi-même et réfléchir sur la finalité. Nous sommes libres d'en dévier comme bon nous semble.

# « Le Transhumanisme est-il un projet totalitaire ou libéral ? »

par Corentin de Salle

Transcription par nos soins. Vidéo sur notre chaîne Youtube  
<https://www.youtube.com/watch?v=LLa6keacQpl>



Corentin de Salle

J'ai appris depuis quelques années ce qu'est le transhumanisme, et j'ai essayé de l'aborder avec le regard d'un libéral. Pour ce faire, j'ai beaucoup lu d'auteurs, ce qui m'a permis d'arriver à une définition que je vous livre :

C'est un vaste mouvement de tendances idéologiques diverses, poursuivant un projet éthique visant à améliorer l'humanité actuelle sur les plans physiques et intellectuels grâce à la science et aux technologies. Par technologies il faut comprendre les technologies disruptives, telles que l'intelligence artificielle, les biotechnologies, les technologies de l'information, les nano technologies, la techno-médecine etc.

Il y a plusieurs tendances et on peut remarquer que les libéraux sont présents. L'intérêt porté aux technologies disruptives est important. Ce n'est pas une doctrine politique, et à ce jour il n'existe pas d'études sérieuses du point de vue économique. C'est une science encore en gestation et qui semble relever de la science fiction. Les questions éthiques qui en découlent vont rapidement s'imposer dans l'agenda politique à mesure que les progrès technologiques vont devenir commercialisables. Les partis politiques vont devoir prendre position, et l'Etat va devoir légiférer. Il faut aller vite, car les progrès technologiques avancent rapidement. Dans ce cadre, les libéraux doivent s'impliquer pour inspirer des législations futures. Aujourd'hui les informations diffusées le sont par les représentants les plus extrémistes (technophiles exaltés et techno prophètes), ce qui tend à décrédibiliser le sujet et génère des oppositions de la part de conservateurs et d'anticapitalistes. D'autres catégories s'inquiètent des dérives étatiques possibles vers l'eugénisme, le totalitarisme...

L'attitude libérale est de s'informer et de définir une position. A titre personnel, je pense qu'il n'est pas souhaitable de se cantonner dans un rejet systématique, parce que je crois que beaucoup de ces améliorations sont intéressantes et souhaitables. Nous pourrions poser un certain nombre de limites assez claires. La médecine traditionnelle a toujours pour objectif de guérir et d'améliorer la santé, tandis que la techno-médecine vise à améliorer l'humain (comme la chirurgie esthétique ou le changement de sexe par gout personnel). Un ensemble de technologies disruptives est regroupé sous l'acronyme de NBIC (N nanotechnologies, B biotechnologies, I technologies de l'information, C science cognitive). Les progrès sont fulgurants, et par exemple le séquençage de l'ADN que l'on pensait impossible est désormais réalisé, contrairement à ce qu'avait prévu le prix Nobel Jacques Monod.

En 2003 le premier séquençage d'un humain a coûté 2,6 milliards de dollars ; aujourd'hui le même séquençage coûte 1000 euros. Cela conduit à une médecine personnalisée. De même en pharmacologie, le choix des médicaments exclura ceux que votre séquençage aura déterminé comme inopérants ou incompatibles. Il existe un laboratoire capable, à partir d'un

lambeau de peau, de produire le médicament spécifique à votre cancer. De tels progrès ont été possible grâce à la progression fulgurante de la puissance de calcul des ordinateurs et à leur capacité phénoménale de stockage. Cette progression exponentielle suit la loi de Moore, qui commence à être contestée par certains qui considèrent que la progression va ralentir.

Parmi les réussites liées aux NBIC on peut citer le cœur artificiel conçu par le professeur Carpentier, le projet de pancréas artificiel, l'œil bionique qui existe déjà, des imprimantes 3 D capables de créer des organes. Un certain Craig Wenter a créé une cellule vivante en 2010. C'est la biologie de synthèse. Des exosquelettes peuvent être greffés et reliés avec des implants sur des handicapés pour leur permettre de retrouver de l'autonomie. Des implants cochléaires permettent à des sourds d'entendre. Des casques équipés d'électrodes permettent de piloter des objets à distance. Elon Musk a lancé la conception d'un « lacet neuronal », qui serait introduit dans le cerveau et qui permettrait de communiquer avec les ordinateurs.

Les transhumanistes caressent le rêve de l'immortalité grâce à des remplacements d'organes, ce qui poserait le problème de l'identité. Il existe une frange dure des transhumanistes, en général des hommes puissants, influents et fortunés. Le livre écrit par Raymond Kurzweil « The Singularity is Near » est considéré comme la bible des transhumanistes durs ; il propose de se débarrasser du corps humain en clonant l'esprit dans un autre support. Cette hypothèse reste du domaine du délire. Au sein de Google, où il est ingénieur en chef, il travaille sur un projet consistant à faire fusionner l'intelligence humaine avec les ordinateurs pour créer une intelligence artificielle collective centrale.

Un autre techno prophète, l'Eco-sais Andy Clark, considère que l'homme est un cyborg de naissance qui a des outils externes (comme des lunettes), mais qui peut avoir des outils internes, comme des implants, des puces, des capteurs... Ces perspectives qui apparaissent inquiétantes ne le sont pas du point de vue de A Clark, car il estime que cette évolution se fera par un glissement progressif et sans douleur. Ainsi, on peut imaginer se faire greffer un œil bionique qui permette de voir à la fois l'infiniment petit comme un microbe ou l'infiniment grand comme les astres.

Les adeptes du transhumanisme profitent de l'existence d'actions bénéfiques, telles que les implants pour les sourds, pour considérer que rien ne justifie le blocage de leurs recherches. Seules la philosophie et l'éthique pourront apporter une réponse au positionnement de la limite. Laurent Alexandre considère que, devant le développement de l'intelligence artificielle, l'homme doit augmenter ses capacités intellectuelles pour ne pas être dépassé et remplacé par des robots.

Sur cette problématique deux groupes s'opposent. Le premier, qui est dans l'opposition, est constitué de naturalistes (la nature est violée), de théologiens (l'homme est l'œuvre de Dieu) et de marxistes (technologies réservées aux riches). Le second, qui lui est favorable, est constitué d'humanistes qui considèrent que l'être humain n'est pas seulement naturel, car depuis son apparition, il s'est doté de nombreux outils (depuis la maîtrise du feu jusqu'aux fusées interstellaires). Comme l'a écrit Pic de la Mirandole dans son dialogue entre Dieu et Adam 'Dieu a fait le choix de l'homme libre afin que celui-ci se développe et cherche à se dépasser, contrairement aux animaux'. On pourra opposer à la théorie des marxistes un fait avéré : un nouveau produit acheté cher par les riches dans un premier temps, permet, une fois les coûts de conception amortis, d'être acheté par les plus modestes à un prix moindre. Ce fut le cas des antibiotiques, des montres, des ordinateurs, des smartphones...

Les aspects les plus positifs du transhumanisme débouchent sur des opportunités intéressantes, loin de l'alarmisme écologique et de la

sinistrose économique ambiante. On peut y trouver l'amorce d'un grand récit motivant pour les populations et des motifs d'investissements économiques. La liberté du choix s'inscrit dans une approche libérale. Toutefois un danger potentiel existe de la part des collectivistes, qui y verraient la possibilité de manipulation génétique afin d'obtenir l'égalité souhaitée, sans avoir à passer par la fiscalité re-distributive.

L'intelligence artificielle va promouvoir la mise en place de robots, ce qui certes va détruire des emplois, mais parallèlement d'autres emplois nouveaux vont être induits par cette situation. En réalité il n'y aura pas de destruction, mais bien des transferts d'emplois. Ceci implique de faire bénéficier les personnes d'un droit universel à la formation durant toute leur vie professionnelle, plutôt qu'à bénéficier d'un revenu universel. D'autant plus que l'allongement de la vie, et donc de la vie professionnelle, nécessitera des reconversions multiples.

Pour conclure, il s'agit de déterminer où s'arrête l'amélioration de la condition humaine et où commence l'asservissement de l'individu. Une bonne méthode pourrait s'appuyer sur les principes libéraux tels que : les protections du sujet, de l'intimité, des data, de la corporéité (sexualité et sensualité), l'indépendance financière, la liberté morphologique, la liberté d'accès aux soins.

## « Les infortunes de la concurrence »

par Yorick de Mombynes



Général Jacques Favin Lévêque

Retrouvez la vidéo de cette conférence sur notre chaîne YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=kEcsU7lfJto>

### Introduction :

Même si tout le monde semble d'accord pour dire que la concurrence est un pilier du capitalisme et de la richesse des nations, cette notion subit des critiques nombreuses, perfides et injustes, jusqu'à traverser un chemin de croix qui rappelle les tourments épouvantables de la pauvre Justine

dans le magnifique livre de Sade «Les Infortunes de la vertu».

Elle subit 3 types de remises en questions de la part de théories et politiques qui :

- 1) prônent sa réduction, dans les cas où «trop de concurrence» est néfaste
- 2) prônent sa suppression pure et simple et son remplacement par des dispositifs publics, parapublics ou subventionnés par la puissance publique, sous des motifs plus ou moins fallacieux (théorie des monopoles naturels)
- 3) prônent son intensification quand elle n'est pas assez vivace.

La 3<sup>ème</sup> catégorie est particulièrement paradoxale. Il s'agit d'une partie des politiques de la concurrence. Ces politiques ont deux aspects :

- l'un est salutaire : limiter les interventions de la puissance publique qui fausseraient la concurrence (règles européennes sur la limitation des aides d'État, etc.) ; nous n'en parlons donc pas ici.
- l'autre est dangereux pour la concurrence, alors-même qu'il prétend la sauvegarder : ce sont les «politiques antitrust» (terme utilisé aux US, mais ces politiques existent aussi en France et en Europe).

Elles sont composées de lois et de décisions administratives qui prétendent imposer un surcroît de concurrence au marché libre quand celui-ci aboutirait à la réduire : par le contrôle des concentrations et par les règles sur les monopoles les abus de positions dominantes, contre les cartels, les ententes, le dumping, etc. Elles connaissent aujourd'hui un nouvel intérêt, dans le contexte de l'émergence de géants du numérique (GAFA et BATX), qui ont acquis en un temps record une influence exceptionnelle sur l'économie.

Ces politiques antitrust aboutissent à renforcer les pouvoirs de la puissance publique et lui permettent de piloter l'activité économique au nom même du marché libre, ce qui semble contradictoire. Il est donc étonnant de voir que beaucoup de libéraux les soutiennent.

Mais comme l'écrivait Ayn Rand dans *La Grève* : «Les contradictions n'existent pas. Chaque fois que vous pensez que vous êtes confrontés à une contradiction, vérifiez vos prémisses. Vous constaterez que l'une d'elles est fausse».

Pour vérifier la prémisse des politiques antitrust, nous procéderons en deux temps :

- 1) Justifications théoriques et modalités des politiques antitrust
- 2) Critique des politiques antitrust

### 1) Justifications théoriques et modalités des politiques antitrust

#### A) Justifications théoriques

La théorie traditionnelle de la concurrence est la théorie néoclassique (théorie de la concurrence pure et parfaite, CPP), qui imagine un monde idéal sous certaines conditions : homogénéité des produits, libre entrée et libre sortie sur le marché, information parfaite, mobilité des facteurs de production, atomicité.

L'idée principale est que, dans ce monde théorique, aucun acteur n'a suffisamment d'influence pour influencer les prix.

La conséquence est un «optimum social», une situation optimale au sens de Pareto : on ne peut améliorer la situation d'une personne sans dégrader celle d'une autre. Les profits tendent vers zéro et tout le monde est content.

Mais les économistes constatent que, dans la réalité, les conditions posées par cette théorie ne sont pas vérifiées. L'information n'est pas parfaite, il n'y a pas d'atomicité, il existe de prétendues «imperfections du marché», etc. Donc l'optimum prévu par la théorie n'est pas atteint car certains acteurs acquièrent assez de puissance pour influencer les prix. C'est ainsi que surviennent des monopoles ou des oligopoles qui abusent de leur position pour imposer des prix trop élevés. Des cartels et autre ententes entre entreprises peuvent faire de même. Tous ces acteurs peuvent aussi faire du dumping pour éviter l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents, etc.

Donc il faut que l'Etat et ses différentes entités nationales et supra-nationales interviennent en votant des lois, en créant des bureaucraties spécialisées et en prenant des décisions au cas par cas pour limiter ces effets pervers.

#### B) Modalités

Les politiques antitrust sont nées aux USA avec le Sherman Act en 1890. En Europe, le traité de Rome inclut des dispositions de cette nature, qui ont ensuite été renforcées par un gigantesque corpus juridique.



Elles se traduisent par deux types d'actions :

- préventif : contrôler les concentrations en les soumettant à autorisation administrative (pouvant aboutir à un refus ou à acceptation conditionnée à des changements de périmètres : vendre certaines filiales, etc.)
- répressif : infliger des amendes ou imposer le démantèlement des entreprises ne respectant pas les lois antitrust. L'exemple le plus connu est la Standard Oil, démantelée en 1911 après avoir été fondée en 1870 par Rockefeller. Dans les années 1990 et 2000, Microsoft a été harcelé en permanence par les autorités européennes, et Google a récemment écopé d'une grosse amende infligée par ces mêmes autorités.

## 2) Critique des politiques antitrust

La critique colbertiste et souverainiste des politiques antitrust plaide généralement pour faciliter l'émergence de «champions» nationaux ou européens. On examine ici la critique libérale, plus complète et plus pertinente. On trouvera d'excellentes synthèses de cette critique dans les ouvrages de Dominick Armentano et de Pascal Salin.

### A) Les politiques antitrust reposent sur une erreur de méthodologie

Poser des conditions irréalistes dans une théorie décrivant un monde idéal, puis se fonder sur le fait que ces conditions ne sont pas remplies dans la réalité, pour ainsi justifier des interventions publiques pour «forcer» le réel à correspondre à cette situation est profondément absurde. La théorie néoclassique de la concurrence pure et parfaite est cohérente dans sa logique interne mais elle n'a aucun intérêt pratique car elle ne permet pas de comprendre le monde tel qu'il est. Elle n'est pas une stylisation utile du réel, ce que devrait être toute bonne théorie. On pourrait tout aussi bien s'amuser à prouver mathématiquement que le monde serait optimal si les jambes des humains mesuraient 4 mètres, constater que ce n'est pas le cas, et s'en prévaloir pour permettre à l'Etat de financer des échasses et sanctionner ceux qui refuseraient d'en porter.

La théorie de la CPP est une vision mécaniste et inhumaine du monde : y sont absents le temps, l'incertitude, le risque, la subjectivité, le rôle de l'entrepreneur (qui est considéré dans cette théorie comme un simple salarié comme un autre, puisque les profits tendent vers zéro). On dirait une vision désincarnée, planiste, soviétique. Et de fait, c'est une théorie qui aboutit à des pouvoirs de pilotage et de planisme étatique.

### B) Elles aboutissent à des concepts indéfinissables

La segmentation d'un marché étudié pour l'application des lois antitrust est nécessairement arbitraire : en fonction de la manière dont on déterminera les périmètres du marché, on sera toujours certain d'arriver à une situation de monopole (ex : si j'ouvre une pizzeria dans ma rue, faut-il considérer le marché des pizzerias de ma rue, des restaurants de ma rue ? des magasins de ma rue ? Des pizzerias de Paris ? Des restaurants de Paris ? Etc.). A l'origine, le concept de monopole était très précis, puis il a été utilisé de manière de plus en plus vague. Autrefois, c'était un privilège exclusif attribué par la couronne royale britannique pour la production d'un bien ou service donné. Seule cette définition est satisfaisante d'un point de vue scientifique : les seuls «monopoles» qu'on puisse considérer de manière rigoureuse sont les monopoles publics. Et tous les travers attribués aux «monopoles» en général leur sont bien attribuables (tendance à augmenter les prix et baisser la qualité).

La notion de «prix de monopole» (prix imposé par un «monopole», qui diffère du prix théorique qui prévaudrait dans une situation de CPP, et qui permet donc au monopole d'accaparer le «surplus du consommateur») est, de la même manière, une notion totalement floue et impossible à définir concrètement. C'est une des contributions du magistral « *Man,*

*Economy and State* » de Rothbard (chapitre 10).

Les décisions d'allocation de production et de prix des « monopoles », oligopoles, cartels et ententes ne peuvent être distingués conceptuellement des décisions internes de toute entreprise entre ses différents produits et leurs prix respectifs. (cf. Rothbard). Les lois antitrust sont fondées sur une vision antiscientifique du monde.

S'agissant des cartels, ce sont des structures intrinsèquement instables, qui ne se maintiennent jamais dans la durée car un ou plusieurs participants finissent toujours par rompre secrètement l'accord (en revanche, les cartels publics comme l'OPEP se maintiennent plus longtemps, avec des conséquences désastreuses pour les économies).

### C) Les politiques antitrust aboutissent à des situations absurdes

Elles nuisent au consommateur en l'empêchant de profiter de l'innovation, des baisses de prix et des économies d'échelle que seules de grosses structures peuvent produire.

Elles nuisent aux entrepreneurs et aux chefs d'entreprise en créant une forme d'arbitraire totalement en décalage avec l'Etat de droit : l'administration se voit confier des pouvoirs de sanction extrêmement rigoureux, pour des infractions qui ne peuvent pas être définis à l'avance de manière précise. Ainsi, l'entrepreneur ne sait jamais s'il est en train de violer la loi ou non. Il est présumé coupable. Si ses prix sont trop élevés, il risque de commettre un «abus de position dominante» ; s'ils sont trop bas, on dira qu'il fait du dumping ; s'ils sont dans la moyenne de la concurrence, on pourra l'accuser d'entente.

Ces politiques conduisent à une extension sans limites de la sphère publique : une fois qu'elles ont permis d'empêcher l'émergence d'acteurs assez gros pour financer de la recherche fondamentale, de la science, de la philanthropie, de la création artistique, de la sauvegarde du patrimoine, de l'exploration spatiale, etc. l'Etat a beau jeu d'expliquer que l'humanité est trop égoïste et que le marché est incapable de financer ces activités, et qu'il faut donc des lois, des impôts, des ministres et des bureaucraties pour le faire...

Les politiques antitrust sont souvent la résultante du clientélisme politique :

- les premières décisions antitrust, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, ont été prises sous la pression de groupes de petites entreprises paniquées par l'émergence de gros acteurs à la suite de la révolution industrielle, alors-même que ces gros acteurs étaient avantageux pour les consommateurs, comme l'ont prouvé de manière empirique des études bien des années (cf. Thomas Di Lorenzo). Cela rejoint les analyses de Hayek sur la complexité des sociétés modernes et sur la «présomption fatale» des autorités publiques qui se croient omniscientes alors qu'elles n'ont jamais les données nécessaires pour prendre des décisions de pilotage économique pertinentes.
- Ce n'est qu'après, dans les années 1930, qu'un déluge de pseudo justifications théoriques est venu soutenir les politiques antitrust, dans le contexte d'une phobie générale anti «big business», après la crise de 1929, avant d'être totalement réfutées par l'école autrichienne dans les années 1940-1960.
- Aujourd'hui aussi, certains acteurs économiques qui ont été incapables de s'adapter à la révolution numérique (presse, notamment), voient dans les politiques antitrust une aubaine inespérée pour freiner l'essor des géants du numérique.

### D) Plutôt que de s'accrocher à une théorie de la CPP que l'on sait inadaptée, il faut réhabiliter une théorie plus réaliste de la concurrence et de l'action publique.

La réalité, c'est que la recherche d'une position monopolistique est

l'objectif naturel, évident, légitime et systématique de tout entrepreneur. Aucun entrepreneur ne consentirait tous les sacrifices nécessaires à son aventure entrepreneuriale s'il n'espérait tirer des profits de la position avantageuse qu'il aura acquise par ses efforts. Le profit est la rémunération du risque qu'il a pris (et le profit est un moteur de toute action humaine, comme l'a montré Mises dans *L'Action humaine* : toute action est la recherche d'une amélioration subjective de sa situation personnelle par la définition d'objectifs et la mise en oeuvre de moyens choisis, dans un contexte d'incertitude sur l'avenir).

En revanche, sur le long terme, aucune entreprise ne peut se maintenir durablement en abusant outrancièrement de ses consommateurs (en leur mentant, en les volant, en imposant des prix insoutenables, en diminuant trop la qualité, etc.) : elles peuvent faire l'objet d'actions judiciaires fondées sur le droit des contrats, elles peuvent aussi être boycottées par le public, et elles peuvent être concurrencées par de nouveaux concurrents, attirés par les perspectives de profit offertes par ces situations excessives. Mais nul ne prétend que ces ajustements puissent se faire de manière instantanée (contrairement aux critiques caricaturales du libéralisme).

Par ailleurs, quand ils traînent vraiment ou qu'ils ne se produisent jamais, c'est très souvent à cause d'interventions publiques indirectes qui empêchent la concurrence de se développer : fiscalité générale confiscatoire et droit du travail délirant qui écrasent les petites entreprises, capitalisme de connivence et politiques monétaires qui avantagent les grandes structures, existence de brevets (monopoles artificiels créés par la puissance publique, qui ont plus d'inconvénients que d'avantages pour la collectivité ; cf. analyses de Rothbard, et également Stephan Kinsella, sur la propriété intellectuelle), etc.

Autre élément à considérer : dans la foulée des travaux précurseurs de Ronald Case sur la « firme », on sait qu'il existe une limite naturelle au-delà de laquelle une entreprise n'a pas d'intérêt économique rationnel à croître car les coûts de coordination internes deviennent plus élevés que les économies de transactions justifiant l'existence-même de la firme. Si, malgré tout, la firme croît au-delà de cette limite, c'est en général parce qu'elle bénéficie d'avantages directs ou indirects fournis par la puissance publique, qui lui permettent d'outrepasser cet inconvénient et d'absorber ces coûts additionnels.

La seule définition pertinente de la notion de concurrence est donc la suivante : situation du marché caractérisée par une absence de barrières légales à l'entrée (la notion de barrière à l'entrée n'a aucun sens si on ne la restreint pas au caractère légale - comme pour le monopole).

### **E) Les politiques antitrust ne sont pas davantage valides face aux géants du numérique**

Comme à chaque révolution technologique, les pro-antitrust commencent leur argumentation par : «cette fois-ci c'est différent». Pour eux, la technologie est tellement nouvelle que le marché libre va nécessairement s'effondrer que seul l'Etat peut nous sauver.

Pourtant, les critiques des politiques antitrust sont parfaitement valables dans le cas des GAFAs et BATX :

- Ces géants rendent des services inouïs à l'humanité (diffusion générale de l'information, gains d'efficacité à tous les niveaux de l'économie, gains de pouvoir d'achat, disruption de vieux marchés sclérosés, effort de recherche massifs totalement hors de portée de beaucoup d'Etat, philanthropie, etc). : sont-ils évalués honnêtement par les critiques des GAFAs ?
- Si on les accuse de tous les maux, c'est parfois pour dissimuler les méfaits de la puissance publique (surveillance de masse par les ad-

ministrations, y compris dans des pays supposés libres).

- S'ils abusent vraiment des consommateurs, des concurrents finissent par les menacer. Si ce n'est pas le cas, c'est parce que la puissance publique empêche cet ajustement naturel de multiples manières (cf. supra).
- Si les GAFAs rachètent à prix d'or leurs concurrents potentiels, ce n'est pas forcément un mal ; c'est une manière de faire de la croissance externe, et aussi de stimuler l'innovation, qui finit par bénéficier au consommateur.
- Postuler que ces rachats finiront par tuer définitivement toute concurrence est parfaitement arbitraire : c'est supposer a priori qu'aucune technologie ne pourra émerger en leur échappant. Cette croyance est réfutée dans les faits par l'apparition et la diffusion des technologies particulièrement fertiles et prometteuses issues de Bitcoin (cryptomonnaies, blockchain, decentralized autonomous organizations, smart contracts, etc.) en cours de progrès fulgurant et de passage à l'échelle (lightning network), qu'aucun bureaucrate n'avait prévues et qui permettent d'imaginer de nouveaux modèles économiques de valorisation des données personnelles remettant en question le cœur du business des GAFAs.
- Les projets démiurgiques de transformation de l'humanité de certains acteurs privés grâce à l'intelligence artificielle créent dépassent largement le cadre de l'économie politique pour entrer dans la science-fiction. On peut simplement se poser cette question : si ces projets doivent se développer, faut-il qu'ils soient monopolisés par des Etats, c'est-à-dire par les structures qui ont ravagé le 20ème siècle par les guerres mondiales, les génocides et le goulag ? (l'argument colbertiste aboutit par ailleurs à empêcher tout démantèlement des GAFAs pour ne pas laisser le monopole de l'intelligence artificielle aux Chinois).

## **Conclusion**

Il est assez ironique que la théorie de la CPP, unanimement considérée comme irréaliste, soit présentée par les antilibéraux comme typiquement libérale alors qu'elle n'a rien de libéral.

Les politiques antitrust qui en découlent sont aberrantes : elles reposent sur une erreur méthodologique majeure ; elles ne sont pas seulement inutiles, elles sont aussi néfastes et dangereuses, à la fois d'un point de vue philosophique, politique et économique. Elles ne sont pas davantage pertinentes face aux géants du numérique. Tout libéral devrait s'y opposer et rappeler que la véritable concurrence n'est pas dans la théorie de la CPP mais dans une vision réaliste de la nature humaine et de l'économie.

# Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 9 mars 2019

## 1. Rapport moral 2018 du président M. de Casanove :

Les activités du Cercles se sont maintenues à la même fréquence qu'en 2018 avec 3 dîners débat et le 9<sup>ème</sup> Weekend de la Liberté.

---

### Les dîners débat :

Nous avons organisé 3 dîners débats :

- Le samedi 17 mars 2018 Monsieur François Garçon sur le thème « *Le modèle suisse : quels enseignements à tirer pour la France ?* »
- Le samedi 9 juin 2018 Monsieur Jean-Paul Gourevitch sur le thème « *Le XXI<sup>ème</sup> siècle sera-t- il le siècle de l'Afrique ?* »
- Le samedi 8 décembre 2018 Monsieur Yves Montenay sur le thème « *Regard lucide sur la relation Europe-monde arabe aujourd'hui* »

La fréquentation des dîners débats a été en baisse.

En 2016: 130 participants (57+34+39)

En 2017 : 138 participants (57+49+32)

En 2018 : 110 participants (34+46+30)

Bilan des DD 2016 : -3616,56 €

Bilan des DD 2017 : -5629,22 €

Bilan des DD 2018 : -4533,64 €

---

### Le Weekend de la Liberté :

- Du 21 septembre 2018 au 23 septembre 2018 le Cercle a organisé le 9<sup>ème</sup> Weekend de la Liberté sur le thème : « *Considérations sur la nature et les causes de la richesse des nations* »

Le WEL a connu une fréquentation record avec en particulier la présence d'une douzaine de jeunes membres de SFL. Comme attendu nous avons eu un découvert d'environ 3000 euros. Le WEL 2015 avait lui aussi reçu une douzaine de jeunes et nous avons eu un déficit comparable parce que le Cercle fait une réduction de 75% pour les étudiants. Heureusement en 2018 nous avons reçu des dons exceptionnel qui font plus que combler ce déficit.

---

### Les Journées du Patrimoine 2018 « L'art du partage » :

Comme chaque année, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine de la ville de Bayonne, M. Gérard Dupuy, Secrétaire Général du Cercle Frédéric Bastiat, a organisé une conférence à Bayonne au Musée Basque. Elle a eu lieu le 15 septembre 2018. Le thème de l'intervention était « Partage du patrimoine européen » par Jean Bouheben. Le public fut attentif et posa de nombreuses questions. Pour les personnes intéressées M. Jean Bouheben a édité un opuscule qu'il se fera un plaisir de vous vendre dédié.

---

### L'université de Bayonne :

Il n'y a pas eu de conférence en 2018.

---

### Lycées :

En 2018 il n'y a pas eu de conférence dans les lycées.

Il faut dire pour l'université comme pour les lycées :

- que cela n'entraîne pas de retombées,
- que le Président donne son diaporama aux enseignants sans retour non plus.

---

### Internet :

Nous avons une nouvelle newsletter qui remplace le mail « *Des nouvelles du Cercle* ». Pour la distribuer nous avons mis à jour le fichier du Cercle. Nous avons supprimé les personnes qui n'ont pas de boîte mail et fusionné les doublons. Le premier numéro a été distribué à 826 exemplaires.

Le site a été refait l'an dernier il y a 327 articles en ligne. Sa fréquentation est à améliorer donc n'hésitez pas à aller régulièrement le consulter et à inciter vos amis et connaissances à en faire autant.

Pour info voici quelques chiffres à aujourd'hui :

Sur la page FB du Cercle : 1107 « j'aime » (950 en mars 2018)

1144 abonnés page FB

Groupe FB Frédéric Bastiat : 581 personnes

abonnés Twitter 365 Abonnés Youtube 417

---

### Le bulletin de liaison « Lumières landaises » :

Il est toujours très complet et apprécié. Il fait partie des rares instruments de diffusion sur papier des idées libérales et en particulier de celles de Frédéric Bastiat. C'est maintenant une petite référence. Il donne une bonne image du Cercle dont il contribue au rayonnement. La forme papier est indispensable pour toutes les personnes qui n'ont pas internet... ou qui aiment le contact et le parfum du papier. Il est disponible sur notre site au format PDF. Le coût n'a pas changé : environ 5 euros par numéro port compris.

Il est distribué sous forme papier aux adhérents qui le souhaitent et aux abonnés. Le Cercle envoie quelques exemplaires de courtoisie par exemple à l'Université de Bayonne, aux services culturels des villes de Bayonne et Mont de Marsan, aux CCI et à diverses rédactions.

Comme l'a souhaité l'AG de 2016 la distribution du bulletin papier a diminué. Le dernier bulletin a été distribué à 256 exemplaires (-43). La diffusion se faisant désormais sur demande et pas automatiquement. Parallèlement 110 familles ont versé leur cotisation.

Comme chaque année le Président insiste sur l'importance de réduire la différence entre les exemplaires distribués et le nombre de membres. Il est capital que davantage de personnes versent leur cotisation ou au moins s'abonnent. D'où la mission pour chaque membre du Cercle de faire abonner le plus de personnes possibles et pour les sympathisants d'adhérer ou de s'abonner. Comme d'habitude ce souhait du Président est resté lettre morte en 2018.

---

### Les vidéos :

Toujours grâce à Lydéric Dussans le Cercle met en ligne petit à petit sur Youtube les vidéos des dîners débat et bientôt celles des précédents WEL. Nous avons 417 abonnés à notre chaîne YouTube (234 en mars 2018) et 116 vidéos en ligne. Il est important de vous abonner et de faire abonner à nos vidéos. L'abonnement est gratuit et contribue au retentis-

sement du Cercle et à la diffusion des idées de Bastiat.

---

Les reçus fiscaux :

---

En 2018 est la 5<sup>ème</sup> année où le Cercle a émis des reçus fiscaux pour les dons à partir de 100 euros. En cas de litige avec l'administration fiscale le donateur ne sera pas pénalisé. Le Cercle quant à lui doit avoir en provision 25% du montant des dons des trois dernières années comme l'avait conseillé Maître Devic.

*Ce rapport est adopté à l'unanimité*

## 2. Rapport financier par M<sup>me</sup> Françoise Couture trésorière du Cercle :

### Recettes 2018 :

Cotisations et dons : 11709 € (2017 : 6075 €)  
Dîners débats : 3535 € (2017 : 4445 €)  
WEL : 18309 € Dont 1703,5 de dons (2017 : 15852,5 €)  
Divers : 343,75 €

**Total recettes : 33896,75 €** (2017 : 26486,31 €)

Nous constatons un diminution du montant des adhésions.

### Dépenses 2018 :

Dîners débats : 8086,64 € (2017 : 10074,22 €)  
WEL : 21331,46 € (2017 : 16667,04 €)  
Divers 1142,44 € (2017 : 2482,41 €)  
(Frais, assurances, banque, papeterie...)

**Total dépenses : 30542,54 €** (2017 : 29223,67 €)

**Excédent : 3354,21 €** (2017 : Déficit 2737,36 €)

En 2018 en tenant compte des dons afférents à cette manifestation le déficit du WEL a été de 3022,46 €

Nous avons établi 26 reçus fiscaux en 2018 contre 14 en 2017.

Livret A : 14231, 95 € (2017 : 12168,2 €)

Pour mémoire :

Le déficit 2014 était de 3849,73 € dont 3259,21 € dus au WEL6 ce qui nous avait conduit à suspendre cette manifestation.

L'excédent 2015 était de 423,64 €

L'excédent 2016 était de 4497,67 €

Le déficit 2017 était de 2737,36 €

*Rapport adopté à l'unanimité.*

Le Président rappelle que le Cercle ne reçoit aucune subvention pour garder son indépendance et sa liberté. Ce sont les cotisations et les dons qui nous permettent de faire tourner le Cercle. Grâce à eux nous pouvons maintenir des prix intéressants pour nos prestations et nous développer dans la mesure du possible. En 2018 nous avons bénéficié de deux dons exceptionnels de 5000 et 1000 euros.

## 3. Adhésion 2019

Il est proposé le maintien des cotisations à leur montant actuel soit 30 € par famille pour l'adhésion simple, 50 € adhésion de soutien et 100 € adhésion bienfaiteur.

*Adopté à l'unanimité*

## 4 Quel avenir pour le Cercle ?

---

Déduction fiscale

---

Après discussion l'AG décide de poursuivre la délivrance de reçus fiscaux

*Adopté à l'unanimité*

---

Prochaines manifestations

---

Le 22 juin dîner débat Hôtel Sourcéo accueil 19h30.

Cela dit la question de maintenir les dîners débat, de varier les dates et les heures (vendredi soir samedi midi) est posée. Voire trouver d'autres lieux, bien que par le passé les conférences délocalisées à Bayonne n'aient pas eu le même succès qu'à Dax.

*Le principe du maintien des dîners débat est adopté à l'unanimité*

Le prochain WEL est prévu du 20 au 22 septembre 2019. Sont thème sera « De l'inflation réglementaire et législative à la croissance de l'État : le nécessaire retour au droit de propriété ! » le titre devrait être « En finir avec l'inflation réglementaire et législative : revenir au droit de propriété ! » Il y aura 7 conférences en journée et 2 dîners débats. Dans un souci de renouvellement initié l'an dernier, vous rencontrez des conférenciers jeunes et talentueux qui ne sont encore jamais venus au Cercle. Il y aura toujours une foire aux livres, des entretiens vidéos, des moments de « respiration » avec balnéo pour ceux qui le souhaiteraient.

Il faut insister pour que le conférencier traite son sujet.

Ce WEL est cette année aussi monté en collaboration étroite avec Damien Theillier.

*Adopté à l'unanimité*

---

Université de Bayonne et établissements scolaires

---

Si le Cercle est sollicité il répondra volontiers à la demande mais dans des conditions précises.

*Adopté à l'unanimité*

---

Journées du Patrimoine 2019

---

Exceptionnellement en 2019 le Cercle ne pourra pas participer aux Journées du Patrimoine de la ville de Bayonne. Les 36<sup>èmes</sup> Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les 21 et 22 septembre 2019 et non pas le 2<sup>ème</sup> weewekend de septembre comme d'habitude. Cette date correspond à celle du 10<sup>ème</sup> weekend de la Liberté. Le Président rappelle que le Cercle avait choisi le 3<sup>ème</sup> weekend de septembre pour ne pas interférer avec ces Journées.

*Adopté à l'unanimité*

---

Campagne adhésions et dons :

---

Nous avons perdu quelques adhérents. Si le WEL 2018 a connu une très bonne fréquentation nos dîners débats ont une assistance qui stagne voire baisse.

Augmenter le nombre d'adhérents en 2019 est vital pour le Cercle

C'est pourquoi il est nécessaire que chacun accomplisse un travail de missionnaire de la Liberté. Chacun est invité à prêcher la bonne parole et à faire connaître le Cercle autour de lui.

En particulier faire connaître le site, la page FB, inciter les gens à

s'abonner à notre chaîne Youtube, à nous suivre sur Twitter, c'est gratuit, à adhérer au Cercle lui même et au groupe FB. Il est demandé à tous de relayer nos messages sur les réseaux sociaux et de porter notre message et nos invitations aux proches, amis, entourage.

*Adopté à l'unanimité*

---

#### Information du Président :

---

Ceux qui suivent le Cercle et qui me connaissent savent que j'ai toujours déploré le manque de militants pour porter et défendre nos idées. Il y a beaucoup de Think tanks, d'associations, de groupes libéraux ou proches, mais nous n'avons pas de militants, au sens combat politique. De plus aucun parti, aucun homme politique ne défend nos idées. Dans ces conditions ne pas faire de politique, au sens ne soutenir personne et ne présenter aucun candidat, est facile. Les libéraux en sont réduits à des votes par défaut. Quand à l'issue d'une conférence un auditeur dit « vous avez raison, mais maintenant que fait on pour que ça change ? » Nous n'avons personne à conseiller non plus.

Cela pourrait changer. Loïc Rousselle qui est un enseignant, prof de physique chimie, libéral, fasciné par le modèle suisse, a décidé de lancer un mouvement pour porter la pensée libérale devant les électeurs : le ML2D. Ce sera bientôt un parti politique libéral. Il essaie de monter une liste pour les Européennes. Il défendra les idées libérales : salaire complet, impôt faible et proportionnel, chèque éducation... comme vous voyez c'est très Bastiat. S'il y arrive, j'ai dit oui pour ma présence sur cette liste. Je dis « s'il y arrive » parce qu'il manque des femmes. Je lance donc un appel pour des femmes volontaires. Elles peuvent me contacter sur [cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com).

Bien entendu le Cercle reste une association culturelle dont le but est de faire connaître Frédéric Bastiat et de diffuser ses idées. Ce n'est pas lui qui partira au combat électoral.

Pour info « Nous citoyens » se transforme aussi en parti politique.

## 5 Renouveau du CA :

Le Président rappelle les missions qu'il souhaite voir remplies :

- Représenter le Cercle à l'extérieur,
- Définir une stratégie, une feuille de route, des objectifs,
- S'occuper de la communication : site, chaîne Youtube, lettre internet, « newsletter », bulletin de liaison, réseaux sociaux
- Créer et entretenir le lien avec les médias,
- Recueillir les informations : lire, visionner, écouter et répondre,
- Diffuser la philosophie de Bastiat : donner des conférences, écrire des articles, tourner des vidéos, les diffuser,
- Organiser les événements : Dîners Débat, WEL, conférences (trouver les dates, les conférenciers, la logistique, les relances etc...) Une petite commission a été mise en place à cet effet.

Il rappelle que M. et Mme Couture ont fait part lors de l'AG 2018 de leur désir de quitter le bureau en 2019 après 29 ans de bons et loyaux services.

Lui même cherche un successeur au poste de président (il est prêt travailler en binôme et à former un successeur) parce qu'il faut préparer la relève et qu'il n'a pas vocation d'être président à vie. Faute de relève le Cercle peut disparaître. Donc il faut anticiper.

M. Philippe de Berne Lagarde a informé le Président de son souhait de remplacer Mme Françoise Couture au poste de trésorier. Personne ne s'est présenté pour succéder au Président.

Le président informe l'Assemblée qu'il n'a reçu aucune démission. Il interroge l'Assemblée sur une candidature de dernière minute. Répondant à la demande générale M. Michel Boyer-Chammard accepte de rentrer au conseil d'administration

Le président propose :

- l'élection de M. de Berne Lagarde au poste de trésorier, donc au bureau,
- l'élection de M. Michel Boyer-Chammard au conseil d'administration,
- la reconduction des autres membres du conseil d'administration.

Sont élus :

Président : Patrick de Casanove

Vice Président/Trésorier : Philippe de Berne Lagarde

Secrétaire Général : Gérard Dupuy

Membres : Diana Dupuy, Vincent Ginocchio, Alain Mathieu, Michel Boyer-Chammard, Françoise Couture, Philippe Couture  
Chaque personne est élue à l'unanimité

Le président rappelle que les personnes désireuses de s'investir pour défendre les Droits naturels individuels, (Liberté, Propriété, Personnalité), combattre pour un État réduit à ses fonctions régaliennes, diffuser la pensée de Bastiat, en particulier auprès des jeunes générations, et mettre fin à la spoliation légale peuvent de se faire connaître sur : [cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com). tout au long de l'année.

## 6 Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses l'Assemblée Générale est levée à 19h30.

---

## À VOS AGENDAS

---

Du 20 au 22 septembre 2019 aura lieu le 10<sup>ème</sup> Weekend de la Liberté

Le prochain WEL est prévu du 20 au 22 septembre 2019. Sont thème sera « De l'inflation réglementaire et législative à la croissance de l'État : le nécessaire retour au droit de propriété ! » le titre devrait être « *En finir avec l'inflation réglementaire et législative : revenir au droit de propriété !* » Il y aura 7 conférences en journée et 2 dîners débats. Nous allons continuer sur la voie du renouveau initiée l'an dernier. Cette année encore vous découvrirez essentiellement des conférenciers jeunes et talentueux. Il y aura toujours une foire aux livres, des entretiens vidéos, des ateliers bitcoins, des moments de « respiration » avec balnéo pour ceux qui le souhaiteraient.

---

## À LIRE :

---

**Le Journal des Libertés n° 4 est paru :**

Au sommaire du dernier numéro

### **Avant-propos**

Les valeurs de l'Occident en question - *Pierre Garelo*

### **Actualité**

Un système de co-gouvernance pour un monde digital qui inspire de nouveau la confiance - *Fadi Chehadé*

La réforme de la SNCF : beaucoup de bruit pour rien - *Ronny Ktorza*

La Paris School of Economics (PSE) : des "ingénieurs économistes" à la recherche du prestige perdu - *Bertrand Lemennicier*

### **Les fondements**

Libéral ou libertaire - *Philippe Nemo*

Force et faiblesse de la démocratie directe : les leçons de l'expérience suisse - *Pierre Bessard*

Respecter les droits de la personne pour sortir de nos conflits contemporains : le cas de l'immigration en Europe - *Pascal Salin*

Théorie du nationalisme libéral - *Jesús Huerta de Soto*

### **Dossier Europe**

L'Europe des non choix - *Jacques Garelo*

Annexes - *Jacques Garelo*

Le Groupe Constitutionnel Européen : Comment contraindre le pouvoir du gouvernement au niveau européen - *Roland Vaubel*

La subsidiarité : Référence formelle ou principe refondateur - *Markus C. Kerber*

Quelle est « notre » Europe ? - *Jean-Philippe Delsol*

La saga des salariés détachés dans l'Union européenne - *Virginie Renaux-Personnic*

Liberté pour les "travailleurs détachés" - *Pascal Salin*

### **Dossier Immigration**

L'immigration ou la tragédie de Madame Merkel - *Gérard-François Dumont*

Plus d'immigration ne veut pas dire moins de liberté économique - *Benjamin Powell*

### **Notes de lecture**

J'ai tiré sur le fil du mensonge et tout est venu de Philippe de Villiers par *Jacques Garelo*

Demeure de François-Xavier Bellamy par *Jean-Philippe Delsol*

<https://journaldeslibertes.fr/jdl4/#.XM1-iqQ6-Uk>

# L'ÉCOLOGIE, UNE NOUVELLE "ROUTE DE LA SERVITUDE"

« *Le pouvoir, vaste corps organisé et vivant, tend naturellement à s'agrandir. Il se trouve à l'étroit dans sa mission de surveillance. Or, il n'y a pas pour lui d'agrandissement possibles en dehors d'empiétements successifs sur le domaine des facultés individuelles.* » Frédéric Bastiat, *Profession de foi électorale de 1846*

Il est difficile d'imaginer que l'État justifie ses intrusions dans notre vie privée en rappelant honnêtement que « *L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.* » Frédéric Bastiat, *L'État* (1848). La cause qui justifie son extension doit être à l'évidence une bonne cause ou une juste cause. Qu'elle soit vraie ou fausse est secondaire. Nous ne sommes pas dans le rationnel. Pour la gestion du pays les politiciens sont dans de domaine de l'émotionnel. Leur seule rationalité se retrouve dans la défense de leur intérêt personnel. C'est à dire, dans les pays dits démocratiques, dans les moyens d'assurer leur (ré)élection. Que les conséquences pour le pays soient bonnes ou mauvais n'a aucune importance. Que les analyses pour justifier ces interventions soient vraies ou fausses n'a aucune importance non plus.

Une fois l'alibi et la cause trouvés par l'État, il doit paraître évident à tous que la solution ne peut être apportée que par lui. Il se crée ainsi une confusion, volontairement entretenue, entre l'approbation de l'objectif et l'approbation automatique de l'exécutant, ainsi que des moyens qu'il décide de mettre en œuvre. C'est pourquoi toute contestation de l'exécutant, ou des moyens, est présentée comme une contestation des objectifs. « *Le Socialisme, comme la vieille politique d'où il émane, confond le Gouvernement et la Société. C'est pourquoi, chaque fois que nous ne voulons pas qu'une chose soit faite par le Gouvernement, il en conclut que nous ne voulons pas que cette chose soit faite du tout. Nous repoussons l'instruction par l'État ; donc nous ne voulons pas d'instruction. Nous repoussons une religion d'État ; donc nous ne voulons pas de religion. Nous repoussons l'égalisation par l'État ; donc nous ne voulons pas d'égalité, etc. C'est comme s'il nous accusait de ne vouloir pas que les hommes mangent, parce que nous repoussons la culture du blé par l'État.* » Frédéric Bastiat, *La loi* (1850)

Dans le domaine des alibis, «sauver la planète», est très intéressant. Il est émotionnel. Il joue sur la corde sensible de nos enfants et petits enfants à qui nous laisserions un monde inhabitable. (Les arguments rationnels qui s'y opposent sont inefficaces. Sortir toutes les études, preuves, qui montrent de manière irréfutable que la doxa écologique pourrait être fausse n'a aucune efficacité. Le rationnel est impuissant face à l'émotionnel.) L'enjeu est tellement énorme qu'il est invérifiable. Comme il est objectivement invérifiable n'importe quoi sert de « preuve » à sa nécessité. L'épreuve des faits est tellement lointaine, aléatoire et indémontrable qu'elle n'est évoquée que dans un sens catastrophique. Ultime avantage, les politiciens ne seront plus au pouvoir depuis longtemps et ne subiront pas les conséquences de leurs actes.

En France aujourd'hui la situation est mauvaise : prélèvements obligatoires insupportables, déficits, dette, chômage chronique massif, pauvreté, pénurie de logement, de médecins, filières industrielles volontairement détruites, lois et règlements étouffants et intrusifs, dégradation sociale, atteintes à la sécurité des biens et des personnes, etc..

Tout le monde connaît ce principe de la politique : quand ça ne va pas à l'intérieur il faut trouver un ennemi extérieur.

En cohérence avec l'alibi, l'ennemi extérieur sera donc le dit « changement climatique ». Il a deux intérêts. Il détourne l'attention de problèmes urgents et immédiats dont les politiciens sont responsables. Il permet à l'État de s'introduire dans nos vies pour les contrôler encore plus étroitement.

C'est dans cette logique « d'ennemi » que se trouve l'affirmation d'Emmanuel Macron de vouloir créer un « Conseil de défense écologique » pour faire face à « l'État d'urgence climatique. » <http://www.lefigaro.fr/politique/face-a-l-etat-d-urgence-climatique-macron-annonce-un-conseil-de-defense-ecologique-20190426>

Le vocabulaire utilisé fait froid dans le dos. Il est martial et implique bien l'existence d'un ennemi. En pratique l'ennemi est constitué de tous ceux que l'État désigne comme responsables du dit « changement ». Donc au final, par delà les entreprises ou les pays, des personnes de chair et de sang. Ces personnes sont déjà coupables au yeux du tribunal associativo-médiatico-politique.

Ce n'est pas suffisant, il faut une « vraie condamnation ». Fuyant le débat scientifique, les bien-pensants se tournent vers les vrais tribunaux nationaux ou supra nationaux. Ils veulent faire reconnaître la notion « d'écocide » et l'assimiler à un crime contre l'humanité. En l'absence de droit et de loi, certains tribunaux ont pris des décisions qui pourraient faire jurisprudence. <https://www.20minutes.fr/planete/2386639-20181218-ecocide-chefs-etat-pourront-etre-juges-crime-contre-humanite> « Comment a pu prévaloir, dans le monde politique, l'idée bizarre de faire découler de la Loi ce qui n'y est pas : le Bien, en mode positif, la Richesse, la Science, la Religion? » Frédéric Bastiat, *La loi* (1850)

L'écologie a déserté le domaine science pour celui de la politique. Elle n'est plus « la science d'étude des milieux où vivent les êtres vivants, ainsi que des rapports de ces êtres avec le milieu » elle est devenu un des instruments les plus efficaces de la spoliation légale. Un des instruments les plus efficaces pour contraindre les gens à renoncer à leurs projets de vie, pour les obliger à adopter ceux que les politiciens ont décidé pour eux. La France est en pleine dérive totalitaire.

Mais, pour l'instant, il existe des associations ou des personnes qui peuvent encore dénoncer ces manipulations de l'opinion. <https://www.climato-realistes.fr/> Pour l'instant il est encore possible de débattre. Pour l'instant il est encore possible d'en appeler au bons sens. Le Cercle Frédéric Bastiat a donc invité M. Christian Gerondeau à intervenir lors d'un dîner débat le 22 juin, sur les « manipulations écologiques ». Il partira de l'exemple que constitue la dite pollution de l'air sur Paris. Le débat sera ouvert à tout les types de manipulations écologiques. <https://www.bastiat.net/les-manipulations-ecologiques/>

« La propriété, le droit de jouir du fruit de son travail, le droit de travailler, de se développer, d'exercer ses facultés, comme on l'entend, sans que l'État intervienne autrement que par son action protectrice, c'est la liberté » Frédéric Bastiat, *Propriété et loi* (1848)

Patrick de Casanove  
Président du Cercle Frédéric Bastiat

## Connaître Bastiat

*«Les secours mutuels impliquent donc une mutuelle surveillance, sans laquelle le fonds des secours serait bientôt épuisé. (...) Or, pour que cette surveillance ait lieu et porte ses fruits, il faut que les sociétés de secours soient libres, circonscrites, maîtresses de leurs statuts comme de leurs fonds. Il faut qu'elles puissent faire plier leurs règlements aux exigences de chaque localité.*

*Supposez que le gouvernement intervienne. Il est aisé de deviner le rôle qu'il s'attribuera. Son premier soin sera de s'emparer de toutes ces caisses sous prétexte de les centraliser; et, pour colorer cette entreprise, il promettra de les grossir avec des ressources prises sur le contribuable[6]. « Car, dira-t-il, n'est-il pas bien naturel et bien juste que l'État contribue à une œuvre si grande, si généreuse, si philanthropique, si humanitaire ? » Première injustice: Faire entrer de force dans la société, et par le côté des cotisations, des citoyens qui ne doivent pas concourir aux répartitions de secours. Ensuite, sous prétexte d'unité, de solidarité (que sais-je ?), il s'avisera de fondre toutes les associations en une seule soumise a un règlement uniforme.*

*Mais, je le demande, que sera devenue la moralité de l'institution quand sa caisse sera alimentée par l'impôt; quand nul, si ce n'est quelque bureaucrate, n'aura intérêt à défendre le fonds commun; quand chacun, au lieu de se faire un devoir de prévenir les abus, se fera un plaisir de les favoriser; quand aura cessé toute surveillance mutuelle, et que feindre une maladie ce ne sera autre chose que jouer un bon tour au gouvernement ? Le gouvernement, il faut lui rendre cette justice, est enclin à se défendre; mais, ne pouvant plus compter sur l'action privée, il faudra bien qu'il y substitue l'action officielle. Il nommera des vérificateurs, des contrôleurs, des inspecteurs. On verra des formalités sans nombre s'interposer entre le besoin et le secours. Bref, une admirable institution sera, dès sa naissance, transformée en une branche de police.*

*L'État n'apercevra d'abord que l'avantage d'augmenter la tourbe de ses créatures, de multiplier le nombre des places à donner, d'étendre son patronage et son influence électorale. Il ne remarquera pas qu'en s'arrogeant une nouvelle attribution, il vient d'assumer sur lui une responsabilité nouvelle, et, j'ose le dire, une responsabilité effrayante. Car bientôt qu'arrivera-t-il ? Les ouvriers ne verront plus dans la caisse commune une propriété qu'ils administrent, qu'ils alimentent, et dont les limites bornent leurs droits. Peu à peu, ils s'accoutumeront à regarder le secours en cas de maladie ou de chômage, non comme provenant d'un fonds limité préparé par leur propre prévoyance, mais comme une dette de la Société. Ils n'admettront pas pour elle l'impossibilité de payer, et ne seront jamais contents des répartitions. L'État se verra contraint de demander sans cesse des subventions au budget. Là, rencontrant l'opposition des commissions de finances, il se trouvera engagé dans des difficultés inextricables. Les abus iront toujours croissant, et on en reculera le redressement d'année en année, comme c'est l'usage, jusqu'à ce que vienne le jour d'une explosion. Mais alors on s'apercevra qu'on est réduit à compter avec une population qui ne sait plus agir par elle-même, qui attend tout d'un ministre ou d'un préfet même la subsistance, et dont les idées sont perverties au point d'avoir perdu jusqu'à la notion du Droit, de la Propriété, de la Liberté et de la Justice.»*

Frédéric Bastiat, *Des salaires*, chapitre XIV des *Harmonies économiques* (1850)

*«La responsabilité, c'est l'enchaînement naturel qui existe, relativement à l'être agissant, entre l'acte et ses conséquences; c'est un système complet de Peines et de Récompenses fatales, qu'aucun homme n'a inventé, qui agit avec toute la régularité des grandes lois naturelles, et que nous pouvons par conséquent regarder comme d'institution divine. Elle a évidemment pour objet de restreindre le nombre des actions funestes, de multiplier celui des actions utiles.*

*Cet appareil à la fois correctif et progressif, à la fois rémunérateur et vengeur, est si simple, si près de nous, tellement identifié avec tout notre être, si perpétuellement en action, que non-seulement nous ne pouvons le nier, mais qu'il est, comme le mal, un de ces phénomènes sans lesquels toute vie est pour nous inintelligible.»*

Frédéric Bastiat, *Responsabilité* chapitre XX *Harmonies économiques* (1850)

# Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

**Le samedi 22 juin 2019 à 19h30**

**A l'hôtel Sourcéo, à Saint-Paul-Lès-Dax**

Le dîner débat sera animé par

**Monsieur Christian Gérondeau**

sur le thème

## « LES MANIPULATIONS ÉCOLOGIQUES »

*PRIÈRE DE VOUS INSCRIRE DÈS QUE POSSIBLE EN UTILISANT LE BULLETIN RÉPONSE CI-JOINT*

Après une série de livres sur le sujet de l'environnement, il a publié en 2018 « L'air est pur à Paris, mais personne ne le sait »

Christian Gérondeau y constate que les enquêtes d'opinion montrent que les gens sont convaincus que la pollution de l'air augmente, en particulier les jeunes, d'où une attitude hostile au progrès technique qu'ils lient à la pollution.

Or, s'agissant de la pollution de l'air, comme dans 21 autres régions françaises, nous avons en Île de France les données relevées par une agence dédiée à cette mission, Airparif.

Christian Gérondeau a donc repris le rapport d'Airparif de 2016, qui fait le bilan des différents composants potentiels de la pollution de l'air et décrit leurs évolutions. Il rapporte les constatations et les avis du Commissariat au plan, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), du Ministère de l'écologie et du développement durable, sans retrouver l'expression des points de vue alarmistes des médias et de la plupart des hommes politiques.

Il reprend alors les informations publiés par Airparif concernant ce qu'il nomme les sept coupables, responsables des pires maux de la pollution de l'air : le dioxyde de soufre, le plomb, le monoxyde de carbone, le benzène, les oxydes d'azote et les particules fines, auxquels s'ajoute l'ozone, polluant secondaire.

Sur la base de ces mesures indiscutables, émanant d'acteurs publics (dont l'intérêt à long terme n'est pas de décrire un tableau trop riant de la situation afin de protéger les budgets qui leur sont alloués annuellement !), Christian Gérondeau décrira au cours de sa conférence l'état réel de cette pollution qui est partout en décroissance.

Sa conclusion est qu'il s'agit d'une des plus grandes manipulations de l'opinion de ce début de siècle, sinon la plus grande. Elle est dûment voulue et organisée, trompant tout un peuple, bafoué dans son droit à la vérité, sur un aspect central de sa vie quotidienne.

Il faut donc écouter les voix discordantes et se souvenir de Descartes : « L'unanimité des opinions n'est pas preuve qu'il vaille. Il ne me faut jamais recevoir aucune chose pour vraie que je ne la connaisse évidemment être telle. »

Monsieur Christian Gérondeau est ingénieur, Polytechnicien, diplômé de l'École des ponts et chaussées.

Spécialiste des transports, il fut responsable de la sécurité routière. A un moment où l'on considérait les accidents de la route comme une fatalité, il mit en œuvre en tant que délégué interministériel, dans les années 1970, le programme qui permit de baisser spectaculairement la dangerosité du transport routier.

Il fut aussi l'auteur des plans du RER parisien

Il a été Président de la Fédération française des automobile-clubs et des usagers de la route.

Il travaille depuis plus de dix ans sur les problèmes environnementaux. En 2015 il prend la tête du groupe X-Climat qui conteste les analyses sur le climat de l'ONU et du GIEC. Il est conseiller scientifique de la Global Warming Policy Foundation britannique.

*Ci-joint le bulletin d'inscription.*

*Pour tout renseignement complémentaire, [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net).*

*Pour contacter le Cercle*

*[cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com) ou au 05 59 45 36 47.*

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à Mme Françoise Couture, Trésorière du Cercle Frédéric Bastiat, 86 route de Samadet, 40320 Geaune, un chèque de 30€ par famille pour l'adhésion simple et 50€ pour l'adhésion de soutien, 100€ adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail.

Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net).

**Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses dîners-débats.**